



ASSEMBLEE GENERALE D'ETE

PROCES-VERBAL

Réunion du samedi 11 juin 2022

Présidence : M. Patrick BEL ABBES

Assistent : MM. Patrick BEL ABBES, Thierry BALLAND, Christophe BELLARD, Medhi AABID, Christophe VIDUSSI, Olivier AMOUREUX, David LUCHARD, Patrick GRECO, Oualid KRID, Marc CHIRON, Grégory LA CARIA, Pierre VALENSI

Mr Eric BORGHINI Président de la Ligue de la Méditerranée, Mr Pierre GIBERT, Secrétaire Général de la LFA, Mr Bernard JULIEN, Adjoint aux sports de CHATEAU ARNOUX ST AUBAN, Mme Isabelle MORINEAUD Isabelle MORINEAUD, Conseillère Départementale chargé du sport, Julien MARTELLINI Président de l'ESMD

La séance est ouverte à 14 h 15

Appel des clubs

Liste des votants :

US VEYNES - EP MANOSQUE - SISTERON FC - AS FORCALQUIER - US LES MEES - CA DIGNE - LARAGNE S - AS EMBRUN - FC VOLONNE - L'ARGENTIERE S - BARCELONNETTE - ST CREPIN ES - FC LE BRUSQUET - USCA PEIPIN - FC MISON - USB SEYNE LES ALPES - LA ROCHE S - CO ST MARTIN1 - ES BANON - FC LA SAULCE - US AIGLUN - AS DAUPHIN - A.F. CHAMPSAUR VALGAUDEMAR - O. BRIANCON SERRE CHEVALIER - ACADEMIE SPORTIVE DES ALPES - A.S. VALENTOLE GREOUX - ENTENTE SPORTIVE MOYENNE DURANCE - L'AVANCE FC - MVR - ASF TALLARD - GAP FOOT 05 - FC MALIJAI1 - AFC STE TULLE PIERREVERT - US CANTON RIEZOIS - US VIVO 04 - ASPTT - FC CERESTE REILLANNE - ASL DIGNE1

38 clubs présents ou représentés sur 41 totalisant 129 voix, sur 137, le quorum étant atteint : 94,16 %, cette assemblée peut valablement se tenir et délibérer, l'assemblée est déclarée ouverte.

Ouverture de l'Assemblée par M. Patrick BEL ABBES

Monsieur Bernard Julien, adjoint au sport de la ville de Château arnoux,
Madame Isabelle MORINEAUD, Chère Isabelle, conseillère départementale chargé du sport

Monsieur Julien MARTELLINI, cher Julien, Président de L'ESMD

Monsieur Pierre GUIBERT, Cher Pierre, secrétaire général de la ligue de football amateur

M Eric BORGHINI, Cher Eric, membre du COMEX, Président de la Ligue Méditerranée de Football,

Messieurs les Présidents des clubs ou leurs représentants,

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Au nom du District des Alpes, nous vous souhaitons la bienvenue à cette Assemblée Générale du 11 juin 2022.

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier de votre présence aujourd'hui, dans cette salle que nous prête gracieusement la municipalité de Château Arnoux une fois de plus.

C'est pour moi, comme chaque année, un grand plaisir de vous retrouver, et c'est très chaleureusement que j'accueille ici chacun d'entre vous au nom de votre district

Je tiens à remercier très spécialement le secrétaire de la LFA et le Président de la LMF, pour avoir effectué le déplacement dans les Alpes, Merci Pierre, merci Eric pour votre engagement à nos côtés, c'est une fierté pour nous et un honneur de vous compter parmi nos invités.

Quel plaisir de se retrouver sans conditions sanitaires contraignantes, sans masque. Il faut espérer que la pandémie est derrière nous.

Le football, comme d'autres activités qui animent nos vies quotidiennes, sort à peine de deux ans d'une crise sans précédent. Deux ans durant lesquels le plaisir de la pratique a été perturbé par l'absence d'entraînements, de matchs, de spectateurs, mais aussi de saines rivalités, de moments de convivialité, de partage.

Malgré ces contraintes, quelle joie que celle de revenir au pur plaisir du jeu ! De revoir les sourires et les encouragements, sur et au bord des terrains ! C'est à votre engagement et à votre générosité en tant qu'acteurs principaux de vos clubs que nous le devons. Ces clubs qui sont des lieux d'échanges et de mixité et au sein desquels se transmet l'apprentissage de valeurs que nous partageons tous : le respect, la tolérance, l'effort et la solidarité.

Je me permets de vous rappeler pour le bon déroulement de notre assemblée, qu'il y aura des modifications de texte qui seront soumises au vote.

Nous passons à l'appel des délégués. Comme vous avez tous émargé, je vous propose de nous dispenser de l'appel nominal et nous allons voir apparaître les chiffres du quorum.

Le pourcentage de délégués présents est de 94.16 %, ce qui représente 129 voix sur 137. Le quorum est donc atteint.

Je déclare ouverte cette Assemblée Générale d'été du district des alpes de football du samedi 11 juin 2022

Avant de commencer les points à l'ordre du jour, je vous propose de rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui nous ont quitté lors de cette saison et je vous invite

donc à observer, ensemble, un moment de recueillement avec une pensée particulière à Jacques Mercadal, Cyril Rossetto.

Dans la vie, il est important de faire une pause et de regarder en arrière pour constater ce que l'on a fait jusqu'à présent. Le début de cette session consistera simplement à regarder en arrière, et je ne pense pas qu'il y ait une meilleure façon d'accueillir cette assemblée.

Je commencerai cette assemblée par un simple chiffre : 6 030.

A la fin de la saison en juin 2022, nous sommes 6 030 licenciés dans votre district, soit 17% d'augmentation.

Et même si nous avons toujours nos problèmes récurrents chaque saison, dans un contexte national difficile, notre district s'en sort plutôt bien !

L'ensemble des équipes s'étaient impliquées afin d'élaborer un projet associatif pour le District, comme convenu avec vous, nous ferons un point sur ce « projet club ».

Nous vous le présenterons un peu plus tard au cours de cette assemblée et j'espère que ce travail commun et en partenariat avec toutes les composantes de notre institution fera l'objet d'un accueil favorable de votre part.

Je vous propose de passer à l'approbation des procès-verbaux de l'Assemblée Générale d'hiver du 4 décembre 2021, nous allons au préalable vérifier que vos connexions fonctionnent bien pour les votes.

Nous allons procéder au vote test : « La France va-t-elle gagner l'EURO 2020 ? »

Réponse	Pourcentage
1/Oui	74,8 %
2/Non	25,2 %
Voté	100 %

Intervention des personnalités

Le Président, donne la parole à M. Bernard Julien qui excuse Monsieur le Maire pris par d'autres occupations. En cette année du centenaire du club et je suis très heureux de vous accueillir et de rendre hommage à vous qui accompagniez nos enfants. Je vous souhaite une assemblée générale fructueuse et de bons travaux.

La parole est ensuite donnée à Isabelle Morineaud qui excuse Mme la présidente du conseil départemental : « je remercie les bénévoles, les arbitres et tous ceux qui œuvrent à la vie des clubs par contre je vois que la parité n'est pas trop respectée ».

M. Patrick BEL ABBES donne ensuite la parole à M. Julien MARTELINI Président de l'ESMD. : « Je vous remercie de tenir cette assemblée générale ici après le centenaire du club et je suis ravie de voir beaucoup de clubs présents aujourd'hui ».

Le Président, donne la parole à M. Pierre GUIBERT, Secrétaire Général de la LFA je tiens à vous rassurer sur les chiffres des licences, les 2 millions de licenciés ont été dépassés. Il y a une augmentation grâce aux licences féminines. Je suis présent aujourd'hui par amitié. Je vous informe que cette année encore les services civiques seront reconduits, nous travaillons également sur la lutte contre la violence ».

Puis la parole est donnée à Mr Eric BORGHINI présidente de la Ligue de la Méditerranée : « C'est avec un immense plaisir que je reviens pour l'AG, j'étais à Sisteron dimanche dernier pour les finales des coupes de la Ligue. Après 2 saisons tronquées, cette saison est enfin terminée avec la fin des contraintes sanitaires.

Je suis heureux de l'entente cordiale qu'il y a entre la Ligue et ses District, nous avons organisé récemment un séminaire entre les directrices/directeurs de la Ligue et des District, ensuite nous avons réunis tous les salariés de nos instances dans les locaux de la Ligue, une grande première qui sera renouvelée. 3 domaines sont étudiés pour la mutualisation des compétences.

Une aire nouvelle s'ouvre pour nos instances avec un travail de proximité, le déplacement du car podium les mercredis après midi pour partager un moment ludique et festif.

Encore un mot pour vous remercier vous les bénévoles, sans vous rien ne serait possible le club est une cellule vivante.

Je dis merci aux bénévoles, on ne peut leur dire que merci ».

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4/12/2021

M. Patrick BEL ABBES demande aux clubs de voter pour approuver le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale :

Réponse	Pourcentage
1/Oui	100 %
2/Non	0%
Voté	100%

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du District du 4 décembre 2021 est approuvé.

Présentation du Budget Prévisionnel 2022/2023

M. David LUCHARD, Trésorier, présente les chiffres du budget et précise que le District a besoin de financement d'où l'augmentation des partenaires. Pour les autres chiffres il précise qu'il s'est appuyé sur les comptes de la saison passée.

Les clubs ne posant pas de questions, le budget prévisionnel est soumis aux votes :

Réponse	Pourcentage
1/Oui	95,5 %
2/Non	4,5 %
Voté	100

Le budget prévisionnel est adopté à 95.5% des voix.

BUDGET PREVISIONNEL 2022/2023

CHARGES		PRODUITS	
Achats d'équipements	15 000,00	Avis de démissions	7 000,00
Achats	15 000,00	Ventes billets-brochures-livres	200,00
Electricité	2 500,00	Partenariat	30 000,00
Mobilier de bureau, carburant, et petit éq.	3 000,00	Ventes	37 200,00
Fleurs couronnes cadeaux	1 000,00	Dossier disciplinaire et amendes	51 000,00
Fournitures de bureau	3 000,00		
Achat documentation	500,00		
Achats et charges externes	10 000,00	Autres produits	51 000,00
Locations	1 800,00	Dons bénévoles	1 000,00
Entretien, Maintenance	3 000,00	Tournois	1 500,00
Assurances	3 500,00	Produits prestations services	2 500,00
Cotisations Organismes sportifs	10 000,00		
Frais bancaires	300,00	Cotisations FFF Ligue District	11 500,00
Services extérieurs	18 600,00	Ristournes s./ licences	23 500,00
		Produits activités annexes	35 000,00
Honoraires	6 200,00		
Affranchissements, Téléphone	7 500,00	Subvention Fédération+ ind. Préfo	31 000,00
Déplacements des Commissions	25 000,00	Subvention Ligue	52 000,00
Personnel extérieur	20 000,00	Subvention CNDS	12 000,00
Réception, représentation	18 000,00	Subvention Département 04	9 000,00
Marketing & communication publicité	5 000,00	Subvention Département 05	16 500,00
		Subvention région	10 000,00
Autres services extérieurs	81 700,00	Subvention travaux	10 000,00
		Subventions autres	15 000,00
Formation professionnelle	3 000,00	Subventions d'exploitation	155 500,00
Stages	2 000,00		
Frais d'organisation des Compétitions	5 000,00	Engagements compétitions	16 500,00
Action technique & développement	25 000,00	Formations et stages	5 000,00
Organisation du District	35 000,00	Formation apprentissage	10 000,00
Taxes sur les salaires	0,00	Compétitions	31 500,00
Impôts et taxes	0,00		
Rémunérations du Personnel	110 000,00	Produits financiers	1 800,00
Charges sociales	25 000,00		
Variation congés payés et charges		Produits financiers	1 800,00
Frais de personnel	135 000,00		
		Reprises sur provision	
Interet des emprunts	2 000,00		
Interet des emprunts	2 000,00	Produits exceptionnels	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations de ge	2 000,00		
Actions impreuves	1 200,00		
Charges exceptionnelles	3 200,00		
Amortissement et provision	14 000,00		
Dotations amortissement et provisions	14 000,00		
TOTAL CHARGES	314 500,00	TOTAL PRODUITS	314 500,00

M. Christophe VIDUSSI, Secrétaire Général, prend la parole pour ouvrir l'Assemblée Générale Ordinaire. La date d'effet pour les textes présentés sera le 1^{er} juillet 2022.

Mr Mehdi AABID, Président de la Commission des Championnats Séniors et argumente les modifications des textes suivants.

Proposition de modification Article 3 Règlement des Compétitions Séniors

Ancien texte

Article 3 - Chaque division comprend :

- District 1 : 12 clubs (en un seul groupe)
- District 2 : 12 clubs (en un seul groupe)
- District 3 : groupes constitués suivant le nombre des clubs engagés

Nouveau texte

Article 3 - Chaque division comprend :

- District 1 : 12 clubs (en un seul groupe)
- District 2 : **14** clubs (en un seul groupe) (**application saison 2022/2023**)
- District 3 : groupes constitués suivant le nombre des clubs engagés

La proposition de passer la D2 à 14 clubs est validé à 64,2 % des voix.

Information sur la modification Article 8 Règlement des Coupes des Alpes Robert Gage et Donadiou

Christophe VIDUSSI précise que ces modifications sont du ressort du Comité de Direction et que la modification a été *votée par le CD PV du 2 mai 2022*

Ancien texte

Article 8 - La durée du match est de 90 minutes. En cas de résultat nul, ~~une prolongation de trente minutes sera jouée, fractionnée en deux périodes. A l'issue de la prolongation, si le score demeure nul,~~ il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but, selon les dispositions prévues en annexe des règlements sportifs

Nouveau texte

Article 8 - La durée du match est de 90 minutes. En cas de résultat nul il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but, selon les dispositions prévues en annexe des règlements sportifs

Proposition de modification Article 5 Règlement des Compétitions Féminines

Ancien texte

Article 5 : Composition d'équipe

La compétition se déroule à 11 joueuses + 3 remplaçantes ; toutefois l'équipe ne présentant que 9 joueuses ou moins le match se jouera en foot à 8, jusqu'à la limite de 6 joueuses inclus.

Les équipes souhaitant jouer à 8 devront le signaler au district par mail 15 jours avant la rencontre et prévenir le club adverse.

L'équipe demandant de jouer à 8 n'aura que 1 remplaçante mais l'équipe adverse pourra aligner 8 joueuses + 4 remplaçantes.

Une équipe alignant 8 joueuses + 2 remplaçantes devra automatiquement jouer à 11.

Nouveau texte

Article 5 : Composition d'équipe

La compétition se déroule à **8 joueuses + 3 remplaçantes ; toutefois, les matchs pourront se jouer à 11 contre 11 dans l'unique cas où les deux équipes présentent à minima douze (12) joueuses.**

Les équipes souhaitant jouer à 11 devront le signaler au district par mail 5 jours avant la rencontre.

~~L'équipe demandant de jouer à 8 n'aura que 1 remplaçante mais l'équipe adverse pourra aligner 8 joueuses + 4 remplaçantes.~~

~~Une équipe alignant 8 joueuses + 2 remplaçantes devra automatiquement jouer à 11.~~

Le texte est validé à 94.3 % des voix.

Proposition de modification Article 7 Règlement des Compétitions Féminines

Ancien texte

Article 7 : Déroulement

Le championnat féminin Séniors se déroulera comme suit : une seule phase Aller/Retour

Le club classé premier du championnat est déclaré champion des Alpes de Football et disputera les barrages qui réuniront le premier de chaque district. Le vainqueur accédera au Championnat de R1 Féminin de la Ligue Méditerranée. Cependant, si le club ne désirerait pas accéder à ce championnat, le Comité de Direction du District des Alpes désignerait le club devant participer à ces barrages à sa place en tenant compte du classement du championnat.

Nouveau texte

Article 7 : Déroulement

Le championnat féminin Séniors se déroulera comme suit : une seule phase Aller/Retour. **Fin du championnat le 15 mai.**

Le club classé premier du championnat est déclaré champion des Alpes de Football et disputera les barrages qui réuniront le premier de chaque district. Le vainqueur accédera au Championnat de R1 Féminin de la Ligue Méditerranée. Cependant, si le club ne désirerait pas accéder à ce championnat, le Comité de Direction du District des Alpes désignerait le club devant participer à ces barrages à sa place en tenant compte du classement du championnat.

Le texte est validé à 100 % des voix.

Proposition de modification Article 8 Règlement des Compétitions Féminines

Ancien texte

Article 8 : Jour, horaire et durée du match

Les matchs sont programmés le dimanche à 15h (ou lever de rideau si match seniors Masculin).

Les matchs se déroulent en 2 x 45 minutes.

Les clubs ont la possibilité de solliciter une demande de report pour jouer le samedi ou le dimanche matin en respectant le protocole à suivre (utilisation *Footclubs* et 10 jours minimum avant la date prévue).

Nouveau texte

Article 8 : Jour, horaire et durée du match

Les matchs sont programmés le dimanche à 15h (ou lever de rideau si match seniors Masculin).

Les matchs se déroulent en **2 x 40 minutes**.

Les clubs ont la possibilité de solliciter une demande de report pour jouer le samedi ou le dimanche matin en respectant le protocole à suivre (utilisation *Footclubs* et **5 jours** minimum avant la date prévue).

Le texte est validé à 96.7 % des voix.

Proposition de modification Article 10 Règlement des Compétitions Féminines

Ancien texte

Article 10 : Encadrement

Toute équipe Féminines devra être obligatoirement accompagnée, sous peine de sanction, d'un responsable mandaté par le club titulaire d'une licence fédérale établie à son nom pour la saison en cours, conformément aux dispositions des Règlements sportifs du District des Alpes de Football.

Il est rappelé que les arbitres bénévoles ne pourront pas coacher.

Par manque d'arbitres, pensez à en prévoir (dirigeants) pour le centre ou la touche.

Nouveau texte

Article 10 : Encadrement

Toute équipe Féminines devra être obligatoirement accompagnée, sous peine de sanction, d'un responsable mandaté par le club titulaire d'une licence fédérale établie à son nom pour la saison en cours, conformément aux dispositions des Règlements sportifs du District des Alpes de Football.

Il est rappelé que les arbitres bénévoles ne pourront pas coacher.

Par manque d'arbitres, pensez à en prévoir (dirigeants) pour le centre ou la touche.

Incitation à la formation :

- **Titulaire du CFF3 (donc certifié) ou plus = 1 mutation supplémentaire dès la déclaration de l'éducateur est effective.**
- **Attesté d'un module U17 ou Seniors = 1 bon de formation offert pour le module complémentaire**

Le texte est validé à 98.2 % des voix.

Question inscrite à l'ordre du jour envoyée par l'US AIGLUN :

« Nous souhaiterions mettre à l'ordre du jour de l'assemblée générale le point de règlement des seniors féminines qui prévoit d'interdire les joueuses U16 dans la catégorie senior.

En effet leur intégration aux équipes seniors féminines est une opportunité pour elles de jouer, il n'y a pas d'équipe complète dans leur catégorie d'âge. À cet âge elles n'aspirent plus à jouer en mixité avec les garçons d'autant que leurs morphologies sont déjà bien différentes (puissance, vitesse...)

D'autre part en regardant les compositions des équipes seniors des dernières années on constate que leur intégration est nécessaire voire même indispensable à ces dernières qui ont réussi à avoir les effectifs de match avec ces jeunes joueuses. Ainsi nous aimerions en discuter afin de revenir sur ce point du règlement et d'autoriser les joueuses U16 à jouer en catégorie senior féminine pour l'équilibre du foot féminin dans notre district ».

M. Sébastien JOSEPH explique le développement du football féminin réalisé cette saison met en valeur les clubs qui développent des actions sur les plus jeunes filles.

Proposition de modification Article 10 Règlement des Compétitions Féminines

Ancien texte

Article 4 : Qualification et participation des joueuses

Les joueuses doivent être qualifiées en conformité avec les règlements généraux. La compétition est ouverte aux licenciées Seniors F et U20F U19F U18F.

Les U17F sont autorisées à jouer en Seniors F en équipe 1 avec un double surclassement et dans la limite de 3 par match. »

Une seule joueuse U16F est autorisée à participer à titre dérogatoire pour la saison 2021/2022

Aucune joueuse U16F ne pourra participer à titre dérogatoire pour la saison 2022/2023.

Nouveau texte

Article 4 : Qualification et participation des joueuses

Les joueuses doivent être qualifiées en conformité avec les règlements généraux. La compétition est ouverte aux licenciées Seniors F et U20F U19F U18F.

Les U17F sont autorisées à jouer en Seniors F en équipe 1 avec un double surclassement et dans la limite de 3 par match. »

~~Une seule joueuse U16F est autorisée à participer à titre dérogatoire pour la saison 2021/2022~~

~~Aucune joueuse U16F ne pourra participer à titre dérogatoire pour la saison 2022/2023.~~

3 joueuses U16 Féminines (maximum 3 l'article 73.2.a des RG).

Le texte n'est pas validé. 68.3 % des voix contre la proposition d'US AIGLUN

Rapport d'Activité - Intervention des Commissions

M. Christophe VIDUSSI, Secrétaire Général, fait une intervention rapide sur le rapport d'activité, le détail se trouve dans la plaquette remise à l'entrée de la salle. Le projet présenté lors de l'Assemblée Générale en juin 2021 a été réalisé.

M. Thierry BALLAND, Président de la Commission de Discipline prend la parole et développe le compte rendu de sa commission qui est dans le rapport d'activité distribué à toutes les personnes présentes à cette Assemblée Générale.

« La Commission de Discipline du District a eu, depuis la pandémie une année pleine et a pu observer une activité "normale".

Bien sûr, l'année sportive n'étant pas terminée au moment de la rédaction de ce compte rendu, les éléments analysés peuvent varier mais la marge reste faible si l'on prend en compte l'état global de la situation.

Au cours de cette saison, la commission a traité plus de **100 dossiers** se sera réunie à plus de **30 reprises** et aura organisé plus de **15 auditions** dont presque une **dizaine** d'instructions.

La commission a pris, tout au long de ses travaux, des décisions conformément aux règlements et au barème disciplinaires de la 3F.

Les membres de la commission prennent leurs décisions en leur âmes et conscience.

Les membres impliqués directement ou indirectement dans les dossiers, n'ont pris part ni aux délibérations ni aux décisions des dossiers concernés.

La commission réfléchit toujours à différents moyens à mettre en œuvre pour lutter contre les incivilités et la violence mais cette saison a été marquée par bons nombres d'incidents en dehors des terrains ; que ce soit dans les **tribunes**, sur les **parkings** ou sur les **réseaux sociaux** ou par **mail**.

Il ressort aussi de cette saison, un bon nombre de mails ou de courriers qui dépassent la mesure de ce qui peut être acceptable.

Nous avons même dû prendre, avec la commission, une décision concernant un courrier remettant en cause la probité d'un officiel !

Il y a déjà eu des réponses et des mises en garde vis à vis de telle démarche mais je n'ai pas eu connaissance qu'il y ait déjà eu des sanctions alors que les Règlements Généraux de la FFF le prévoient.

La volonté de proximité avec les clubs, affichée depuis le début du mandat de l'équipe en place, doit être le moteur de l'amélioration du niveau de notre football alpin et non de l'augmentation de relations conflictuelles entre les différents acteurs.

L'ensemble des membres de la commission restent, tout au long de la saison à votre disposition pour échanger et améliorer, le cas échéant, les bonnes pratiques sur et en dehors de nos terrains de sport.

Nous comptons sur l'implication et la volonté de chacun d'entre vous, afin que le football reste un plaisir de rencontre et décharge, dans le respect des valeurs qui doivent être les nôtres.

Je finirai par remercier l'ensemble des membres de la commission, déjà parce qu'ils me supportent, mais surtout parce qu'ils s'impliquent avec sérieux et neutralité dans les différents dossiers que nous avons à traiter. Ils font honneur à la mission qui leur a été confiée et font de moi, un président fier de travailler avec une équipe comme celle-ci. Nous continuerons à prendre nos responsabilités tant que nous aurons la confiance de nos dirigeants ».

M. Sébastien JOSEPH, CTD DAP, prend à son tour la parole pour remercier les membres de la Commission Technique et le Comité de Direction. Il remercie aussi les clubs qui grâce au prêt des infrastructures, grâce aux joueurs présentés, grâce aux éducateurs envoyés en formation, cette saison il y a eu beaucoup plus de joueurs(euses) lors des tours régionaux, 2 joueurs intègrent le pôle espoir et toutes les catégories ont pu aller faire un tournoi.

M. JOSEPH fait ensuite un bref bilan des réunions de secteur. Il souligne la volonté des clubs de faire jouer les plateaux le samedi après-midi, un questionnaire sera envoyé à la rentrée aux clubs dans ce sens. Il revient également sur la demande d'arrêter les phases de brassages. Un tableau est présenté aux clubs expliquant les modalités de cet arrêt et dans l'optique des créations des championnats sans première phase, voici les

points attribués en U15 et U17 dans l'optique de la création des championnats de D1 et D2

Critères	Points	U17	U15
Classement dégressif saison D1	70 pts puis dégressif de 5 pts par place au classement		
Classement dégressif saison D2	1er égal au dernier de D1 puis dégressif de 5 pts par place au classement	SISTERON 147	ASA 112
Classement dégressif à mi-saison	10 pts puis dégressif de 2 pts par place au classement pour les 5 premiers	GIMD 118	SISTERON 103
Classement dégressif des U15 pour les U17	Même base de calcul que les U17	GAP 2 117	GIMD 98
Classement dégressif des U13 pour les U15	30 pts pour les clubs de D1, 20 pts pour la D2, 10 pts pour la D3	VIVO 97	GAP 2 92
Bonus Label	10 pts	VINON 90	VIVO/Oraison 75
Bonus démarche Label	5 pts	DIGNE 77	OBSC 72
Educateur avec un module	2 pts	MANOSQUE 75	L'ARGENTIERE 67
Educateur avec le CFF de la catégorie	8 pts	LAGAGNE/AFCV 67	VINON 62
Educateur BMF	12 pts	VEYNES/SERRES 62	LARAGNE 57
Educateur BEF	15 pts	OBSC 47	TALLARD/L'AVANCE 57
Forfait général de la catégorie	Interdiction de débiter en D1	FORCALQUIER 47	FORCALQUIER/DAUPHIN 50
		EMBRUN 35	MANOSQUE 47
		REILLANNE/BANON 32	ASA 2 40
		STE TULLE/PIERREVERT 10	ASA 3 35
			VEYNES/SERRES 35
			GAP 3 30
			SISTERON 2 30
			GIMD 2 25
			ASVG (F 60)

Questions Diverses

Le club du FC VOLONNE demande comment intégrer une personne qui veut découvrir le monde du football : M. Eric BORGHINI lui répond que la licence bénévole est là pour ça.

Le club de AS VALENSOLE GREOUX souligne la complexité de la demande de subvention ANS et remercie le secrétariat du District pour son aide.

Remise des récompenses

M. Patrick BEL ABBES invite les personnalités présentes à venir remettre les récompenses

- **Plaquette d'Honneur LMF**
Daniel COIGNARD AS STE TULLE PIERREVERT
- **Médaille d'Or LMF**
André DI LEVA US VIVO
- **Médaille de Vermeil LMF**
Pierre GELDES US VIVO
- **Médaille d'Argent LMF**
Fabienne YAGOUBI, District des Alpes
- **Médaille d'Or DAF**
Michel PELLETIER Michel CSR– Daniel FERRANDO Daniel CDTIS
Olivier HERMINE Olivier US MEENNE– Julien REY Julien ST CREPIN ES
- **Médaille d'Argent DAF**

Denis DURAND Denis FC MALIJAI – Oualid KRID Oualid CDA
Ludovic PINGUET Ludovic AS EMBRUN

▪ **Médaille de Bronze DAF**

Chloé MARTE Chloé FC SISTERON – Félicia CLOT Félicia OBSC

Prix attribués (PEF Alpes Awards) :

⚽ L'action innovante (sur la base de 3 actions retenues) :

- AS Dauphin (l'AS Dauphin passe au vert)

L'action coup de Cœur (sur la base de 3 actions retenues, le vote du public donne le vainqueur, *clôture des votes le 9 juin à minuit*).

- L'Avance FC (Gestes 1er secours)

⚽ Le club le plus actif :

- CA Digne avec 12 actions

⚽ Le club le plus diversifiant :

- CA Digne en ayant proposé au moins une action par thématique (5/6)

⚽ L'action Santé de l'année :

- CA Digne (Prévention des accidents) : 15 points

⚽ L'action Engagement Citoyen de l'année :

- Gap Foot 05 (La chasse aux ballons) : 9 points

⚽ L'action Environnement de l'année :

- Tallard ASF (Nettoyage du stade et de ses abords) : 10 points

⚽ L'action Fair-play de l'année :

- L'Avance FC (Protocole d'avant match / Vidéo Marseillaise) : 21 points

⚽ L'action Règles du Jeu et Arbitrage de l'année :

- US Veynes Serres (Je joue, j'arbitre et j'encourage) : 17 pts

⚽ L'action Culture Foot de l'année :

- Laragne Sports (Partenariat ATMA) : 10 points

Clôture de l'Assemblée Générale

M. Patrick BEL ABBES remercie l'ensemble des participants, il remercie également les clubs et les instances pour leur total soutien et rappelle que le Comité de Direction est toujours à l'écoute des clubs puis les invite au pot de l'amitié offert par le District.

La séance est levée à 16h05

Le Président

Patrick BEL ABBES

Le Secrétaire Général

Christophe VIDUSSI